

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **15e jour du mois de mai 2018**, à la Salle du Conseil, à compter de 19 h 30. sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

**2018-157**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée

**2018-158**

**APPUI AU PROJET DE COMPLEXE HÔTELIER DE CONSTRUCTION C.G. BISSONNETTE INC.**

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Constructions C.G. Bissonnette inc. désire aménager, à l'intersection du boulevard Saint-Luc et de la rue Du Roi, un complexe hôtelier qui comprendrait un stationnement souterrain, un restaurant, de l'hébergement, des logements et un centre spa santé;

**CONSIDÉRANT** que le projet évalué à 8 millions de dollars répondra à un besoin criant pour de l'hébergement et de la restauration sur le territoire d'Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que le projet évalué à 8 millions de dollars répondra à un besoin criant pour de l'hébergement et de la restauration sur le territoire d'Asbestos;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos se prononce en faveur de l'entreprise Construction C.G. Bissonnette inc. visant à aménager un complexe hôtelier à l'intersection du boulevard Saint-Luc et de la rue Du Roi.

Adoptée

**2018-159**

**RETRAIT DES PLAINTES DANS CERTAINS CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS PAR LE SERVICE DE L'INSPECTION EN 2017**

**CONSIDÉRANT** le départ de la ressource ayant émis les constats d'infractions du service de l'inspection en 2017;

**CONSIDÉRANT** l'impossibilité de faire la preuve nécessaire devant la Cour municipale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos autorise le procureur de la Ville d'Asbestos à retirer les plaintes dans les constats d'infractions portant les numéros suivant:

- 2017-01-0004
- 2017-01-0005
- 2017-01-0007
- 2017-01-0008
- 2017-01-0011
- 2017-01-0012
- 2017-01-0013
- 2017-01-0014
- 2017-01-0016

Adoptée

**2018-160**

**NOUVELLE TARIFICATION DES LOCAUX MUNICIPAUX ET PLATEAUX SPORTIFS**

Il est proposé par et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos indexe les tarifs des locaux municipaux et plateaux sportifs selon le tableau ci-après:

Adoptée

**2018-161**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

Que la présente séance soit levée à 19 h 40.

Adoptée

---

**M. Hugues Grimard, maire**

---

**Me Marie-Christine Fraser, greffière**